



Mairie Les Vallées-de-la-Vanne

Chigy – Theil-sur-Vanne – Vareilles

5 route du miroir – Theil-sur-Vanne

89320 LES VALLÉES-DE-LA-VANNE

Tél : 03 73 74 95 80

mairie@les-vallées-de-la-vanne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 octobre 2019

Extraits du procès-verbal consultable en mairie

L'an deux mille dix-neuf et le 22 octobre 2019 à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 15 octobre 2019, s'est réunie sous la présidence de Bernard ROMIEUX à la salle des fêtes Theil-sur-Vanne.

Sont présents : Bernard ROMIEUX, Bernard COQUILLE, Luc MAUDET, Francis HUVER, Céline LOISON, Magalie THEROUE, Patrick MORCEL, Louis BOUCHENY, Jérôme VINCENT, Sylvie MOSIMANN, Michelle MICHALKOVIC, Aline CLEMENT, Mireille GARNIER, Maryse BOURGEOIS, Guy LAMARRE, Marie-José MASSON, Bernard DAVOUST.

Représentés : Gérard TERVILLE par Bernard COQUILLE, Claudine LECLERC par Aline CLEMENT, Joël CRETTE par Marie-José MASSON, Marie-Laure CABOURDIN représentée par Mireille Garnier, Nathalie COLIN par Francis HUVER.

Absents : Lysiane LE GOFF, Cédric CORNAIRE, Cyril CHARLES, Ludovic DUVEAU, Bernard PERRIN-BONNET, Camille BRAULT, Sébastien BARRE, Lionel LANGUILLAT.

17 conseillers présents, 5 conseillers représentés, le quorum de 16 conseillers présents étant dépassé, l'assemblée peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Luc MAUDET

Ordre du jour

- Election du secrétaire,
- Approbation procès-verbal de ta réunion du 17 septembre,
- Micro-crèche,
- STEP de Theil,
- Défense incendie à Chigy,
- Limitation des vitesses des voitures sur la commune,
- Ecoles,
- Scolaire
- Extrascolaire
- périscolaire
- Création, modification suppression de poste du personnel,
- Décisions modificatives
- PLUI,
- SCOT
- Questions diverses.

Procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des présents. (17 présents, 5 représentés).



TELEMEDECINE

Monsieur le Maire rappelle que dans le questionnaire « attente des habitants » réalisé en 2015 les problèmes de santé et l'offre de soin arrivait en têtes de préoccupations avec 54% de demande des habitants, La compétence santé appartient à la commune.

Les communes de Villeneuve l'Archevêque et Cerisiers ont passé une convention avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour leurs deux cabinets médicaux, qui, cependant, ont du mal à recruter des médecins.

Le conseil départemental nous a approché pour une expérimentation de télé-médecine, en complément des cabinets médicaux, mais non pour remplacer les médecins.

A partir d'une valise les consultations à distance se feraient en présence d'une infirmière rémunérée par la CPAM.

Deux approches sont possibles

- Lieux dédiés sur la commune,
- Véhicule aménagé style véhicule médecine de santé au travail.

Catherine Maudet, conseillère départementale précise le projet de télémédecine du Conseil Départemental.

Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents, 5 représentés) demande à Monsieur le Maire de continuer à étudier ce projet.

MICRO-CRECHE

Suite à l'accord du conseil municipal du 17 septembre, il a été demandé à l'entreprise GREMY de reprendre son offre en intégrant un certain nombre de prestations supplémentaires et notamment le chauffage par le sol dans la microcrèche. (climatisation en hauteur)

Les devis sont les suivants

- Devis repris 302 024.71 € HT soit 362429.65 € TTC
- Devis avec chauffage par le sol : 311 696,73 € HT soit 374 036,07 € TTC

Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents, 5 représentés) choisit la proposition de chauffage par le sol, soit

Entreprise GREMY

- Lot A pour un montant de 221 996,12 € HT soit 266 395,34
- Lot B pour un montant de 89 700,61 € HT soit 107 640,73 € TTC
- Total : 311 696,73 € HT soit 374 036,07 € TTC

Monsieur le Maire précise que le projet total (y compris frais d'architecte) est estimé à 339 836,29 € HT et financé de la façon suivante :

Montant total	339 836.29 € HT		
Subvention CAF:	132 000.00 € HT		
Subvention Région:	70 000.00 € HT		
Subvention DETR :	30 910.00 € HT	subventionable	
Total subventions :	232 910.00 € HT	293 640 €	79.32%
A charge de la commune	106 926.29 € HT		

Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents, 5 représentés) approuve ce financement et autorise monsieur le Maire à prendre toute disposition pour mener à bien ce projet.



PALANCA

Catherine MAUDET, conseillère Départementale, présente le projet « Palanca » d'Eliane Kroukopf et de Yann Raufast sur la commune. Il s'agit de mettre à la disposition de l'association un atelier pour permettre à des jeunes en difficulté de s'exprimer par la sculpture ou la peinture.

Eliane Kroukopf est une orthophoniste-psychologue, spécialisée dans le handicap et les enfants traumatisés et Yann Raufast est un sculpteur professionnel renommé.

Monsieur le Maire propose de mettre à la disposition de l'association Palanca, le local à gauche de celui occupé par l'AMAP à la forge de Chigy. Il précise, qu'en dehors du local, ce projet ne coûtera rien en fonctionnement à la commune.

Il propose d'installer un bungalow sanitaire dans la cour de la Forge (cour de la micro-crèche) pour cette association et l'AMAP.

Coût du bungalow 2 330 € HT y compris eau chaude et radiateur soufflant. Branchement à charge de la commune.

Des conseillers municipaux s'expriment sur le projet et estiment que c'est un beau projet.

Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents, 5 représentés) approuve ce projet et l'achat d'un bungalow toilette ordinaire à installer dans la cour de la Forge.

STEP DE THEIL

Le conseil municipal avait voté la réalisation de la STEP de Theil dans sa réunion du 17 septembre 2019.

Suite à une erreur de métrés le chiffrage du lot A (prestation CIVB) est passé de 67 508,92 € HT à 76 156,64 € HT soit 91 387,97 € TTC

Le nouveau tableau du cout de la STEP de Theil est repris comme suit :

DEPENSES HT			
* Aide Maîtrise d'Ouvrage		ATD	10 600.00 €
* Loi sur l'eau		BIOS	13 666.50 €
* maîtrise d'œuvre	6.30%	Artelia	36 540.00 €
* travaux Poste de refoulement Pont rouge			18 750.00 €
* Poste de refoulement Fontaine grlée			30 486.00 €
* Poste de refoulement canalisation			26 920.64 €
* Station d'Épuration			466 133.95 €
* Géomètre		azimut	3 300.00 €
* Géomètre (bornage)		Azimut	1 350.00 €
* Géotechnicien		Geotec	3 735.00 €
* Bureau d'étude milieu humide		Faune-flore	6 825.00 €
* recherche amiante		qualiconsult	340.00 €
* bureau de coordination SPS		ACEBTP	1 867.50 €
* achat terrain exhutoire		Prince	1 000.00 €
* Géomètre bornage terrain exhutoire			1 090.00 €
* achat terrains nouvelle STEP		Languillat	3 250.00 €
* Diagnostic amiante tuyau			2 000.00 €
* essais de garantie station et réseaux			8 000.00 €
TOTAL DEPENSES HT :			635 855 €



Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) accepte ce nouveau budget et choisi d'autofinancer le reste à charge de la commune. Le tableau de financement est donc le suivant :

	Dépenses	Recettes	
TOTAL ETUDE+TRAVAUX+TERRAINS	635 854.61 €		
Subvention totale AESN		260 339.67 €	
DETR		178 733.00 €	
TOTAL SUBVENTIONS		439 072.67 €	69%
RESTE A CHARGE COMMUNE	196 781.94 €		
FINANCEMENT			
Avance AESN (20%) STEP sur 20 ans		97 699.66 €	
Avance AESN (20%) réseau sur 15 ans		16 137.61 €	
Total reste à financer par autofinancement	82 944.67 €	82 944.67 €	
		635 854.61 €	

Cela représentera un impact dans le budget de la STEP de Theil de 1,44 € par m3 d'eau d'eau consommée.

Planning

- Le dossier à l'Agence de l'Eau Seine Normandie a été déposé avant le 15 octobre
- Réponse de l'AESN en janvier 2020
- Début des travaux, en fonction du temps à partir de janvier 2020

Charte nationale qualité de l'ASTEE

Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) s'engage à réaliser les travaux sous la Charte nationale qualité de l'ASTEE et notamment à

- faire réaliser les études préalables (géotechnie, passage caméra, étude à la parcelle des branchements privés non conformes, recherche des concessionnaires, etc)
- recruter d'un maître d'œuvre pour les travaux
- faire réaliser les contrôles des travaux par un intervenant extérieur à la construction

Reprise des branchements des particuliers

Il reste 4 branchements de particulier à reprendre.

Pour mener à bien la rénovation de la station d'épuration de Theil et des branchements, Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) autorisent Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa réalisation : charte, devis, subventions, avance, autorisations diverses, etc...

DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire fait état de la visite des pompiers sur la commune.

Pour Vareilles il est nécessaire d'approfondir le cours du ru de Vareilles derrière la ferme des prés. La demande en sera faite au syndicat de rivière.

Sur le village de Chigy, il est proposé la défense incendie suivante :



- bornes incendie opérationnelle à chaque extrémité de la route des Sièges
- prise dans la Vanne à exécuter Grand Rue sur le pont franchissant la Vanne
- citerne souple réserve incendie de 120 m³ sur un terrain de la ZA mitoyen à la RD 660. Cette citerne souple permettra de garantir la défense incendie sur la rue des Clérimois.
- Aménagement d'une plateforme de retournement sur un terrain mitoyen à la Vanne au bout de la rue des Grandes Hâtes. Les pompiers pomperont directement dans la Vanne.

Monsieur le Maire précise que la prise dans la Vanne peut être faite tout de suite. Pour les autres aménagements une étude, un chiffrage et une demande DETR seront faits.

Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) accepte ce plan de défense incendie sur Chigy. Il autorise monsieur le Maire à faire réaliser la prise dans la Vanne sur le pont de la Grand Rue (autorisations syndicats de rivière et DDT comprises)

LIMITATION DE VITESSE

Suite à la réunion avec l'UTI de Sens, il a été décidé de tester des dispositifs de limitation de vitesse aux entrées suivantes dans Chigy :

- entrée dans Chigy, en provenance des Sièges
- entrée dans Chigy, en provenance de la Grenouillère
- entrée dans Chigy en provenance de Vareilles.

Les dispositifs étudiés seront des limites visuelles : rétrécissement de chaussée, plantation de haie basse en limite de chaussée.

Un conseil du village historique de Chigy sera réuni prochainement pour mettre au point les propositions.

En fonction des résultats des dispositifs similaires seront réalisés dans les autres villages.

ECOLES – SCOLAIRE - PERI-SCOLAIRE et EXTRA-SCOLAIRE

Appel à projet voté en novembre 2018

La commune a acheté un projecteur interactif pour l'école de Chigy et un pour une classe de Theil. Un troisième projecteur a été acheté pour la deuxième classe élémentaire de Theil. Il pourra être rendu interactif par la suite.

Dérogation Villeneuve l'Archevêque

Des parents ont préféré laisser leur enfant de Moyenne Section à Villeneuve l'Archevêque plutôt que de le mettre à Chigy l'année dernière. La commune de Villeneuve l'Archevêque demande un règlement de 1 000,37 € pour les frais scolaires.

Luc Maudet précise que la dérogation ne dépend pas de la commune mais du Sivos. Une conseillère municipale rappelle que le maire de Villeneuve l'Archevêque avait écrit à tous les parents pour leur demander de laisser leur enfant en école maternelle à Villeneuve l'Archevêque et qu'il s'engageait à payer les frais scolaires de ces enfants.

Le conseil municipal à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) est dans l'attente de la confirmation ou non de la dérogation.



GARDERIES

Il a été établi des tarifs suivants les quotients familiaux pour l'année 2018-2019. Monsieur le Maire propose de conserver la même participation des communes pour toutes les tranches :

Quotient familial	0 à 650	651 à 1000	> 1000
tarif garderies : 7h15 à 8h 30 et 16h30 à 19h00	1.50 €	1.80 €	2.00 €
Participation des communes	0.32 €	0.32 €	0.32 €

	2018-2019	
	0.32 €	
	nombre	coût
Foissy	59	18.88
Les Clérimois	1	0.32 €
Les Sièges	153	48.96 €
Noé	207	66.24 €
Pont-sur-Vanne	329	105.28 €
Vallées de la Vanne	2 399	767.68 €
Vaumort	523	167.36 €
Villiers-Louis	332	106.24 €
	3 944	1 262.08 €

le conseil municipal à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) accepte ce coût unitaire et la répartition de la charge entre les communes.

CANTINE

Monsieur le Maire propose de revaloriser le coût de la participation des communes à la cantine de midi suivant le même indice que les années précédentes :

Année scolaire	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
coût du repas pour la commune	1.80 €	1.82 €	1.84 €	1.86 €	1.89 €
indice INSEE du coût du travail salaire seul -ensemble	100.5	101.7	102.9	104.1	105.7

	2018-2019	
	1.89 €	
	nombre	coût
Les Clérimois	1 293	2 443.77 €
Noé	1 600	3 024.00 €
Pont-sur-Vanne	803	1 517.67 €
Vallées de la Vanne	5 048	9 540.72 €
Vaumort	2 186	4 131.54 €
Villiers-Louis	2 477	4 681.53 €
	13 407	25 339.23 €

le conseil municipal à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) accepte ce coût unitaire et la répartition de la charge entre les communes.



CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait voté les participations suivantes des communes : 7 € pour une journée complète, 5 € pour une demi-journée avec repas et 2 € pour une demi-journée sans repas. Il propose la participation suivante des communes :

	2018-2019		2018-2019		2018-2019	
	7.00 €		5.00 €		2.00 €	
	nombre	coût	nombre	coût	nombre	coût
Les Clérimois	24	168.00 €	2	10.00 €	0	0.00 €
Noé	54	378.00 €	7	35.00 €	1	2.00 €
Pont-sur-Vanne	27	189.00 €	3	15.00 €	33	66.00 €
Vallées de la Vanne	540	3 780.00 €	108	540.00 €	124	248.00 €
Vaumort	42	294.00 €	22	110.00 €	3	6.00 €
Villiers-Louis	91	637.00 €	7	35.00 €	1	2.00 €
Les Sièges	22	154.00 €	97	485.00 €	3	6.00 €
	800	5 600.00 €	246	1 230.00 €	165	330.00 €

le conseil municipal à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) accepte ce coût unitaire et la répartition de la charge entre les communes.

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

Le conseil municipal, à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) approuve les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien terrains	-3000.00	
6558	Autres contributions obligatoires	500.00	
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	1500.00	
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	1000.00	

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL : 0.00	0.00
		TOTAL : 0.00	0.00

PLUI

Chaque village a, en mairie, un dossier papier de son territoire arrêté au 20/08/2019. Les autres éléments sont disponibles sur le site internet de la CCVPO.

Les communes ont la possibilité d'apporter des **recommandations** pendant toute la durée de cette consultation.

Ces éléments sont consultables par le public **sur le site internet de la CCVPO.**

Un nouveau registre d'observation sera ouvert lors de l'enquête publique après du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité (17 présents et 5 représentés) approuve le PLUI tel qu'il est présenté. Les conseillers municipaux pourront émettre des recommandations et des observations auprès du commissaire enquêteur lorsqu'il sera nommé par le Préfet.



SCOT

Luc MAUDET présente le SCOT (Schémat de Cohérence Opérationnelle Territorial) établi pour l'ensemble du PETR, composé de 5 communautés de communes CCVPO, Gâtinais, Yonne nord, Jovinien et agglomération du Grand Sénonais qui ont voté à l'unanimité l'arrêt du SCOT.

QUESTIONS DIVERSES

Les Vallées-de-la-Vanne commune forestière

Sont nommés délégué titulaire : Francis HUVER et délégué suppléant : Louis BOUCHENY.

Cérémonie du lundi 11 novembre

- 10h 30 monument aux morts de Theil sur Vanne
- 11 heures : monument aux morts de Vareilles
- 11h 15 cimetière de Vareilles
- 11h 30 cimetière de Chigy
- 12 heures vin d'honneur salle des fêtes de Chigy

Cours d'informatiques aux aînés

Les séances ont recommencé. Ils sont programmés les 18 octobre, 25 octobre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre.

De 14h à 16 heures tablettes (3 tablettes peuvent être prêtées)

De 16 heures à 18 heures : ordinateurs

Repas des aînés

Il se tiendra cette année le samedi 14 décembre à Chigy, 60 personnes sont inscrites.

Divers

- Vœux du Maire prévus les 4 et 5 janvier (à préciser)
- Le conseil municipal demande à monsieur le Maire de proposer les terrains de Theil pour une étape de Yonne tour sport cette année encore
- Halloween jeudi 31 octobre. Le centre de loisirs sera ouvert à tous pour le maquillage
- Noël des enfants (20 décembre) 18 heures salle des fêtes de Theil
- Reine des Neiges le 21 décembre 2019. La commune proposera des places gratuites aux enfants de la commune. Les familles se déplaceront par leurs propres moyens.
- Participation citoyenne : 2 nouveaux référents seront proposés à la gendarmerie pour Theil

Guy Lamarre demande qu'avec l'arrivée de l'hiver une tournée de l'éclairage public soit fait pour réparer ceux qui sont en panne.

Il demande que soit étudiée la création d'un terrain de pétanque derrière le tennis de Theil

Il propose que soient demandés des devis pour l'achat d'une vingtaine de bancs (brasserie)

La séance est levée à 22 heures 20